



**Entretiens avec Jean-Pierre SERRA
en réponse notamment au dossier spécial du n° 24 de « La Tribune »,
intitulé « Luc JOUSSE, second mandat ... l'étape des 6 premier mois »**

Q : Pouvez-vous en quelques mots revenir sur les élections municipales de mars dernier et nous rappeler les raisons qui vous ont conduit ainsi que votre équipe à ne pas siéger dans l'opposition municipale ?

Comme il est rappelé dans la page d'accueil du site et comme je l'ai développé dans mon message de bienvenue, si je n'ai pas souhaité siéger à nouveau dans l'opposition, ce n'est ni par crainte, ni par rejet de règles démocratiques que j'ai toujours respectées et surtout appliquées.

C'est tout simplement parce que j'ai considéré que je ne pouvais plus cautionner par ma présence, un homme et un système dont nous avons, durant ces 7 dernières années, dénoncé les pratiques et le comportement et de façon encore plus massive, durant les 6 mois de campagne intense que nous avons menés.

Tous mes colistiers ont adopté cette attitude, comme nous l'avions indiqué dans notre communiqué de presse, malheureusement tronqué et diffusé avec beaucoup de retard.

Les électeurs de notre Commune ont décidé de plébisciter massivement nos adversaires, c'est la loi de la démocratie et nous nous y sommes pliés.

Ce n'est pas pour cela que nous avons renoncé à ce que nous sommes, à nos valeurs, à nos idées et à notre vision de l'avenir de notre Commune.

Nous restons attentifs à la conduite des affaires communales et l'avancement des projets.

Nous suivons les décisions prises par le Conseil Municipal, mais de l'extérieur « dans le maquis ».

« Les faits sont têtus » dit l'adage et il semble aujourd'hui, après quelques mois d'observation, qu'ils nous donnent raison, sur de nombreuses craintes et interrogations que nous avons exprimées ces dernières années et durant notre campagne !

Q : Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

Bien sûr, à commencer par les dérives financières qui ont conduit à vider les caisses de la Commune.

Aujourd'hui, les services ne peuvent plus engager de dépenses. Le budget 2009 n'est toujours pas voté et la vente des derniers biens du patrimoine communal que nous avons constitué durant deux décennies, ne suffira pas ! Ce sont malheureusement les contribuables qui vont devoir combler par leurs impôts.

Depuis la rentrée, les transports scolaires communaux pour les maternelles ont été supprimés.

A ce jour, toujours pas d'illuminations de Noël, alors que toutes les communes sont décorées pour cette fin d'année.

Autre exemple, la politique d'urbanisation à outrance, que nous avons qualifié de « bétonnite » !

Les résultats apparaissent aujourd'hui dans nos quartiers, aux Combettes, aux Garillans, au Perrussier, à la Bouverie, aux Issambres, ...

Nos paysages gâchés, des constructions imposantes qui vont perturber l'équilibre de nos quartiers, des sites sacrifiés, ... Un vrai gâchis !



Q : Mais revenons à « La Tribune » et à ce dossier spécial dans lequel M. JOUSSE s'en prend une nouvelle fois à vous sur de nombreux points. Que répondez-vous à ces attaques ? Visiblement il ne vous a toujours pas oublié !

Effectivement. En laissant la « voie libre » à M. JOUSSE au sein du Conseil Municipal et donc en faisant preuve de « fair-play » comme il dit, je pensais qu'il allait enfin arrêter de m'accuser de tous les maux de la création ...

Visiblement il n'en est rien, puisque sur les deux pages de son intervention dans le dossier spécial de La Tribune, il « me charge » et m'en consacre la quasi-totalité. Tout y passe dans ce numéro de démagogue et de manipulateur, dans lequel il excelle, reconnaissons-le !

Je ne peux donc rester sans réponse face à ses accusations et à ses mises en cause sans fondement.

Comme à son habitude, il utilise des propos quasi-injurieux, laissant penser que j'ai « ... disparu (courage fuyons !) de la Commune ... », alors que je me consacre à mon mandat de Conseiller Général du Canton du Muy et de Vice-Président délégué au tourisme.

Je suis les dossiers du Canton et rencontre les Maires de Puget et du Muy, ainsi que leurs adjoints. Je participe aux réunions dans ces mêmes Mairies, pour travailler sur les projets économiques, routiers, sociaux ou encore d'aménagement ou d'habitat.

Je suis sur le terrain auprès des forces vives de notre Canton : bénévoles, entrepreneurs, associations, commerçants, artisans , ...

C'est sûr, on ne me voit pas en Mairie de Roquebrune, où je suis « interdit de séjour » et où je suis systématiquement écarté des manifestations !

Partout en France, lors des manifestations patriotiques, on invite le Conseiller Général !

A Roquebrune, ce n'est pas le cas ! Bel exemple de correction et de respect de la démocratie ...

Quel respect du devoir de mémoire !

On demande même aux associations de ne pas m'inviter aux manifestations qu'elles organisent. Parfois, certaines d'entre elles, bravent les interdictions ... mais elles font alors l'objet de remarques de la part du Maire et de ses adjoints ou conseillers municipaux.

Q : Alors qu'en est-il exactement du projet des Castagniers, qu'il vous accuse d'avoir, selon ses termes, « flingué » ?

Au lieu de me vilipender, M. JOUSSE aurait mieux fait de m'écouter en Conseil Municipal ou mieux encore, de prendre le temps de lire avec attention ce que nous avons écrit à ce sujet. Il aurait pu ainsi éviter ce qui pourrait devenir l'un des plus lourds contentieux financiers de l'histoire de notre Commune.

En effet, je rappelle que c'est moi, alors Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale, qui ait fait en sorte que la Commune devienne propriétaire des Castagniers, afin d'y aménager une zone d'activités économiques pour nos artisans. Je n'ai pas changé d'avis.

D'ailleurs, les études conduites de 1990 à 1992, allaient bien dans ce sens et démontraient déjà à l'époque les difficultés d'aménagement de ce site, dont la partie Ouest est constituée par la Forêt de Palayson et dont la partie Sud au bord de la route de Marchandise et de l'autoroute A8, est inondable.

En revanche, prétendre y aménager plus de 80.000 m², dont une Cité de l'Habitat en pleine forêt et un Retail Park, avec « mille emplois à la clé », comme M. JOUSSE l'a annoncé et promis aux électeurs, est totalement illusoire et déraisonné !



Si ce projet ne peut voir le jour, ce n'est pas en raison de l'opposition de Jean-Pierre SERRA, mais de la simple application des règles d'urbanisme que M. JOUSSE et ses amis ou collaborateurs ne pouvaient ignorer. Certains d'entre eux comme M. OLLIVIER étaient dans notre équipe, lorsque ces mêmes réserves ont été opposées par les services de l'Etat, puisqu'elles ont conduit à remettre en cause nos projets de l'époque ! Je n'y suis donc pour rien !

D'ailleurs M. JOUSSE le sait très bien ou plutôt le savait très bien, mais il nous l'a caché !

En effet, c'est lors de la Commission Départementale d'Équipement Commercial début juillet, que j'ai découvert que M. le Préfet du Var lui avait demandé de retirer la délibération du 17 octobre 2007 qui modifiait le POS pour permettre la réalisation du projet. Il savait donc que son projet était illégal !

Pire encore, c'est au cours d'un Conseil Municipal tenu cet été, que j'ai eu confirmation qu'il avait bien reçu ce courrier de refus ... en décembre 2007 et qu'il avait répondu au Préfet en février 2008 ... en pleine campagne électorale, alors même qu'il signait, devant la presse, une convention pour les fameux « mille emplois » promis !

Depuis, le Tribunal Administratif de Nice, saisi par M. le Préfet, a condamné en mai 2008, le Maire à retirer la délibération du 17 octobre 2007, anéantissant ainsi toute possibilité de réaliser les aménagements pharaoniques prévus ! Lors de la séance du 15 juillet, le Conseil Municipal a donc voté l'annulation de la modification du POS n° 8 et nous sommes revenus à la « case départ » !

M. JOUSSE, qui n'est pas à une pirouette près, se garde bien de relater ces faits dans « La Tribune » et me fait porter la responsabilité de son échec cuisant ! Il nous annonce même qu'il va déposer un nouveau dossier plus réduit ! On croit rêver !

Il a pourtant quelques soucis à présent : Que faire du promoteur qui a financé les études qui ont coûté fort cher ? Comment honorer la promesse signée par la SEM et le groupe GENESYL pour plus de 5 millions d'€ et pour laquelle un acompte de plus de 750.000 € a été versé ? De nombreuses autres questions restent posées, auxquelles il va falloir répondre, avant que la SEM et donc la Commune, ne se voient engagées dans une série de procédures contentieuses et judiciaires, dont les conséquences financières pourraient être astronomiques !

Saviez-vous que la société GENESYL, promoteur de l'opération, a fait bloquer les comptes de la SEM ?
Saviez-vous qu'elle a engagé des procédures auprès du Tribunal Administratif et de Commerce ?
Saviez-vous qu'elle a pris des hypothèques judiciaires sur tous les biens de la SEM, apportés par la Commune ?
Saviez-vous qu'elle envisage de demander la liquidation judiciaire de la SEM ?
Saviez-vous que d'autres procédures bien plus lourdes pourraient être engagées, mettant en cause de nombreux acteurs de ce dossier ?

Alors, restons sérieux ! Pour traiter des affaires relevant de l'intérêt général et mobilisant des fonds publics, il faut faire preuve de sérieux et ne pas s'engager à la légère dans des projets, qui ne verront jamais le jour, même s'ils font rêver à l'approche d'une élection !

Pour ce qui me concerne, durant toutes les phases d'instruction de ce dossier, je n'ai pas changé d'avis. Toutes les positions que j'ai prises, depuis le dossier d'enquête publique lors de la modification du POS en août 2007 jusqu'au vote en CDEC en juillet 2008, se sont inscrites dans cette logique.

Avant de crier « au feu », M. JOUSSE n'aurait pas dû allumer un tel brasier et ne pas souffler sur les braises cet été encore, alors qu'il savait pertinemment que son dossier était très mal engagé ! Aujourd'hui, nous allons entrer dans une phase contentieuse et judiciaire et nous verrons à l'issue de ces procédures, qui disait la vérité !



Q : Dans son article, M. JOUSSE vous reproche aussi le désengagement du Conseil Général du Var et l'absence d'aides sur de nombreux dossiers ?

Comme les caisses de la Commune sont vides, il faut bien qu'il trouve un « bouc émissaire » pour se justifier et bien sûr, c'est le Conseil Général du Var à travers moi,.

Je vous invite à prendre connaissance dans la rubrique « En Direct du Canton : les aides du CG à Roquebrune S/A », du détail et du montant des aides attribuées sur la Commune, tant pour soutenir les projets municipaux (y compris ceux que je ne partage pas !), que les associations, le Collège, les particuliers ou les entreprises.

La liste est éloquent et se passe de commentaires. Le plus fort, dans ce qu'avance M. JOUSSE, est qu'il s'attribue des projets du Conseil Général que je finance, comme le gymnase du Collège.

Il faut rappeler que dans un premier temps, il avait refusé de participer au financement des gradins et autres aménagements, alors que le Conseil Général propose de réaliser ces installations complémentaires pour que le gymnase soit homologué et utilisé ensuite par les associations sportives de la Commune, hors du temps scolaire. Heureusement, il s'est ravisé et pour une fois, le bon sens l'a emporté !

C'est suffisamment rare pour le souligner !

Pour la Maison de Retraite, c'est pire encore ! Alors qu'il n'a fait qu'empocher le million de la vente du stade Cazelles, il me reproche d'avoir financé cet établissement et d'avoir été présent à cette inauguration ! Il oublie qu'il n'a, comme à son habitude, même pas eu la correction de citer ma présence, de me donner la parole et pire encore, d'indiquer le montant des financements que j'avais apporté et qui ont permis la réalisation de cet établissement ! Il est vrai que nous étions en pleine campagne électorale !

Restons sérieux encore une fois. Je fais en sorte que les financements du Conseil Général profitent le plus possible aux contribuables roquebrunois, mais aussi à ceux des Communes du Canton dont je suis l'élu.

Je veille à ce que les projets structurants soient inscrits dans les plans départementaux et les contrats de territoire, comme l'étude de la déviation du Village.

Q : En conclusion, quel message souhaitez-vous délivrer à l'issue de ce premier entretien sur notre site ?

Je souhaite que toutes celles et tous ceux qui m'ont soutenu durant toutes ces années, soient convaincus que mon engagement, au service de notre Commune, de notre Canton et de notre Département, reste inchangé !

Qu'ils soient assurés de la poursuite de mon action dans le respect de mes valeurs et de mes principes ! Je continuerai à tenir les engagements pris devant eux, au service de tous, en privilégiant toujours l'intérêt général pour assurer l'avenir et le développement harmonieux de nos territoires.

Bien fidèlement et à bientôt ...

« Avec vous, Pour vous et Près de vous »

Jean-Pierre SERRA